

FRENCH**art**FUND  
by **INOCAP**Gestion

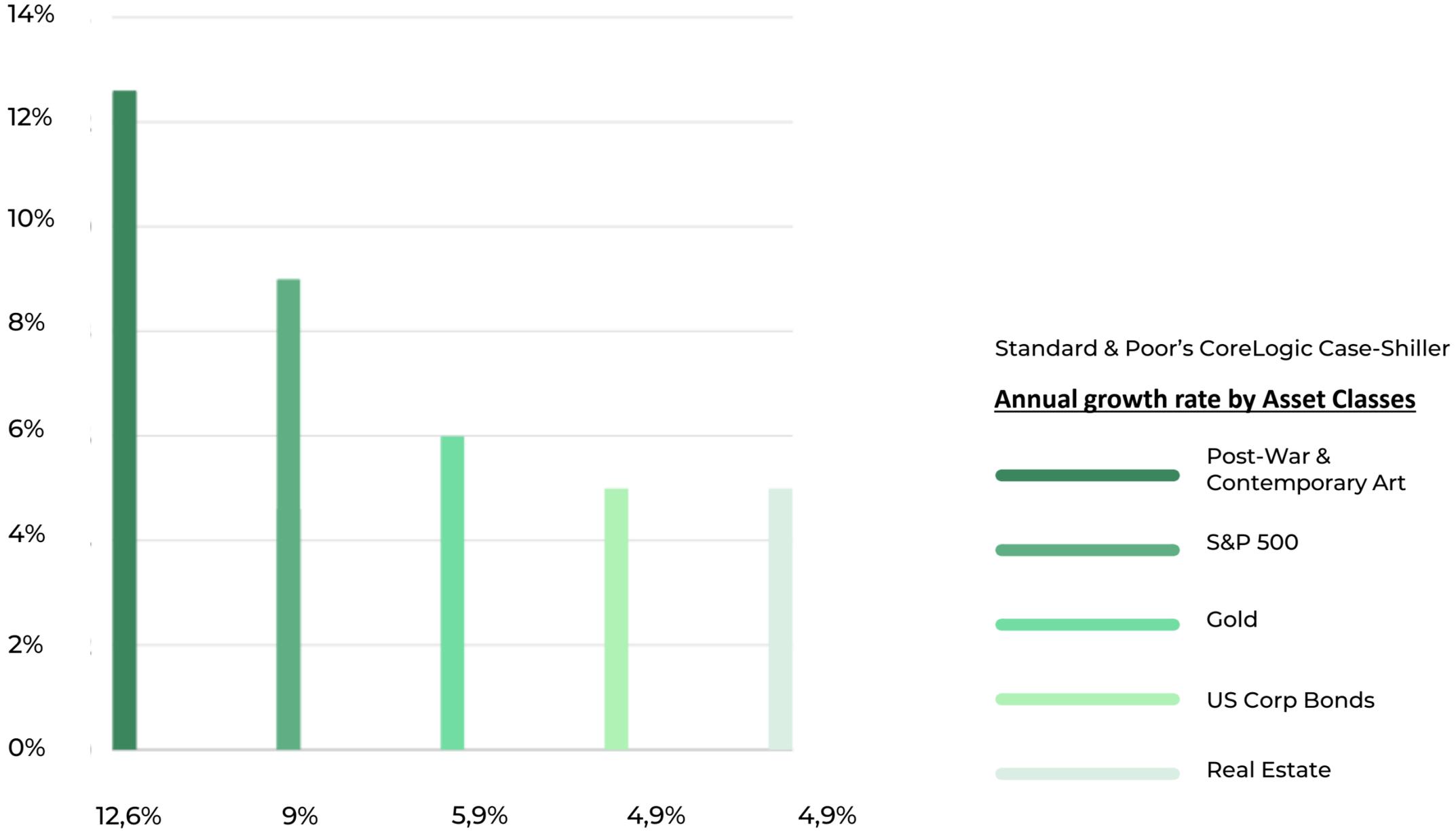
INOCAP Gestion lance le premier Fonds français  
dédié à l'art contemporain dans un cadre régulé

FRENCH**art**FUND

I.  
POURQUOI INVESTIR  
DANS L'ART?

CRÉATION DE VALEUR

1995-2022 : CONTEMPORARY ART VS OTHER ASSET CLASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

# I. POURQUOI INVESTIR DANS L'ART ?

## VALEUR FINANCIÈRE

- Une valeur refuge pendant les périodes de crise et d'inflation

---

- Un outil précieux dans une stratégie de diversification de portefeuille

---

- Une faible corrélation avec les marchés financiers traditionnels

---

- Une faible volatilité historique

I.  
POURQUOI INVESTIR  
DANS L'ART ?

VALEUR ÉMOTIONNELLE

- Un produit donnant du sens à son épargne

---

- Un actif tangible

---

- Porteur de valeurs culturelles et éducatives

---

- Un placement novateur, qui se distingue des placements financiers traditionnels

## II. POURQUOI INVESTIR MAINTENANT ?

- Un marché de plus en plus transparent et règlementé

---

- De nouveaux outils d'analyse

---

- Un afflux de capitaux inédits

---

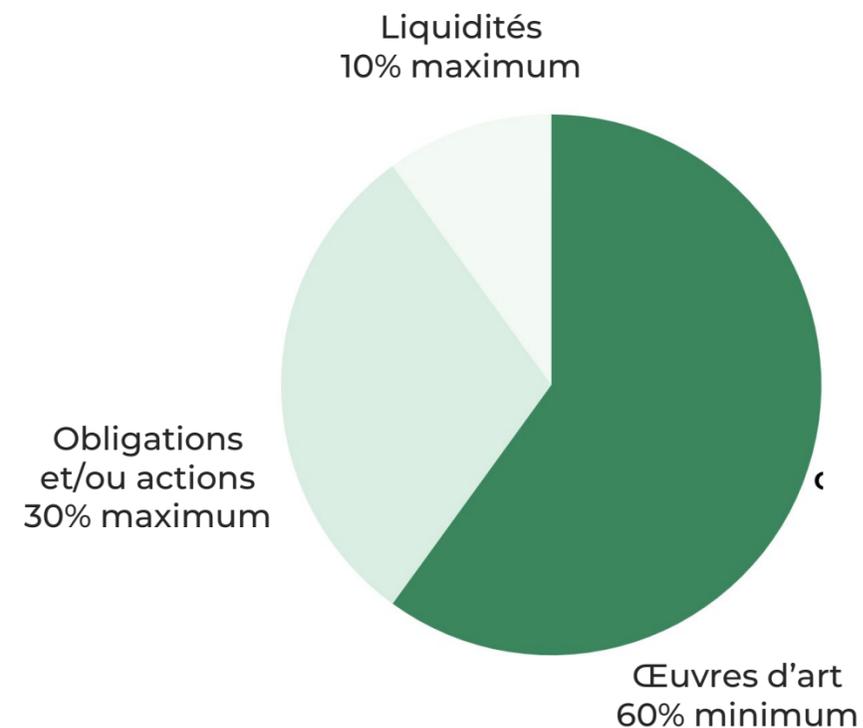
- Un marché français consolidé, dépassant le milliard de dollars

---

- Une classe d'actifs accessible pour la première fois en France

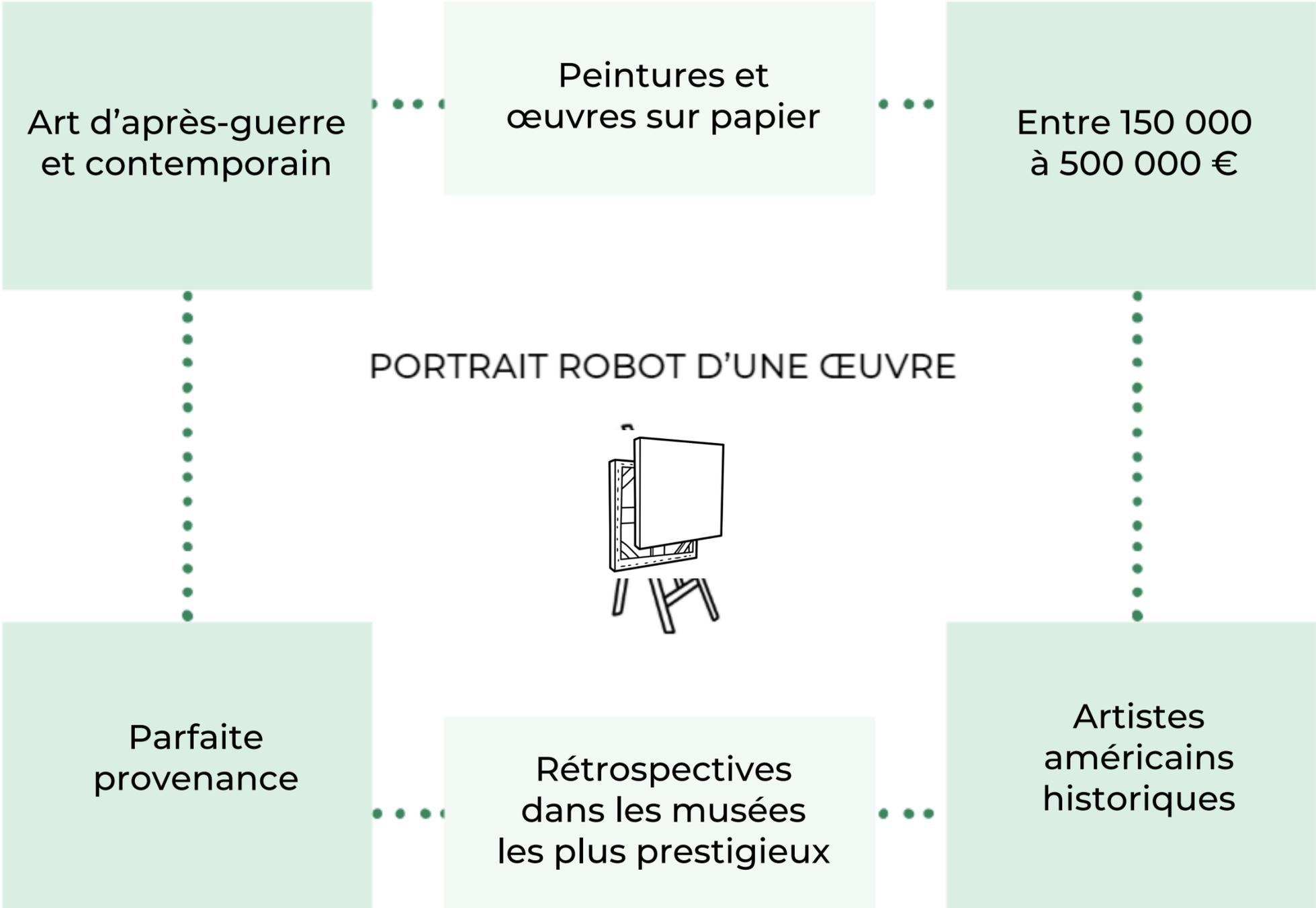
### III. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

## CONSTRUCTION D'UN PORTEFEUILLE FLEXIBLE



- Œuvres d'art 60% minimum : principalement des tableaux et dessins réalisés par des artistes d'après-guerre et contemporains du top 100 mondial avec un pivot à 50 œuvres comprises entre 150 et 500 K€.
- Obligations et/ou actions cotées 30% maximum : une gestion de conviction concentrée avec un pivot à 15 investissements.
- Liquidités 10% maximum : OPCVM obligataires et placements monétaires, DAT, CAT.

III.  
STRATÉGIE  
D'INVESTISSEMENT



III.  
STRATÉGIE  
D'INVESTISSEMENT

CAS PRATIQUE – ROBERT LONGO



NEW YORK, 25 SEPTEMBRE 2018

Robert Longo, *Tiger Head 5B*, 2010

49,5 x 39,9 cm

Vente Sotheby's

Estimation : \$120,000-180,000

Vendu pour \$125,000



LONDRES, 24 MAI 2023

Robert Longo, *Study for Tiger Head (No.1B)*, 2011

50,8 x 38,7 cm

Vente Dorotheum

Estimation : €140,000-180,000

Vendu pour \$209,767 (€195,000)

4 ans et demi  
**+56%**

III.  
STRATÉGIE  
D'INVESTISSEMENT

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROCESS



**Sourcing et évaluation**

Sélection rigoureuse par nos experts et notation interne sur la base d'études de marché et de données statistiques et empiriques



**Achat**

L'œuvre répond aux critères de sélection du FrenchArtFund, un accord est conclu entre les différentes parties



**Transport, assurance, stockage**

L'œuvre est transportée par LP Art, référence du transport d'œuvre d'art, et entreposée dans un espace sécurisé



**Mise en valeur de l'œuvre**

Restaurations, encadrements, expositions, publications



**Vente**

Via des galeries, maisons de ventes aux enchères, marchands, courtiers ou directement à des particuliers



## LE DIVIDENDE CULTUREL DU FRENCH**art**FUND

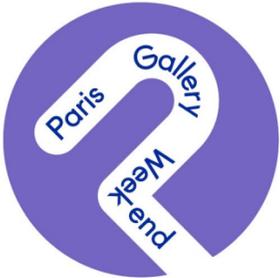
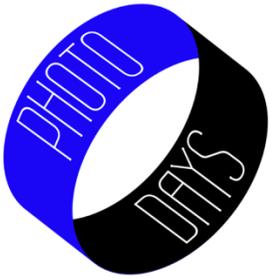
- Dossiers pédagogiques partagés avec les investisseurs

---

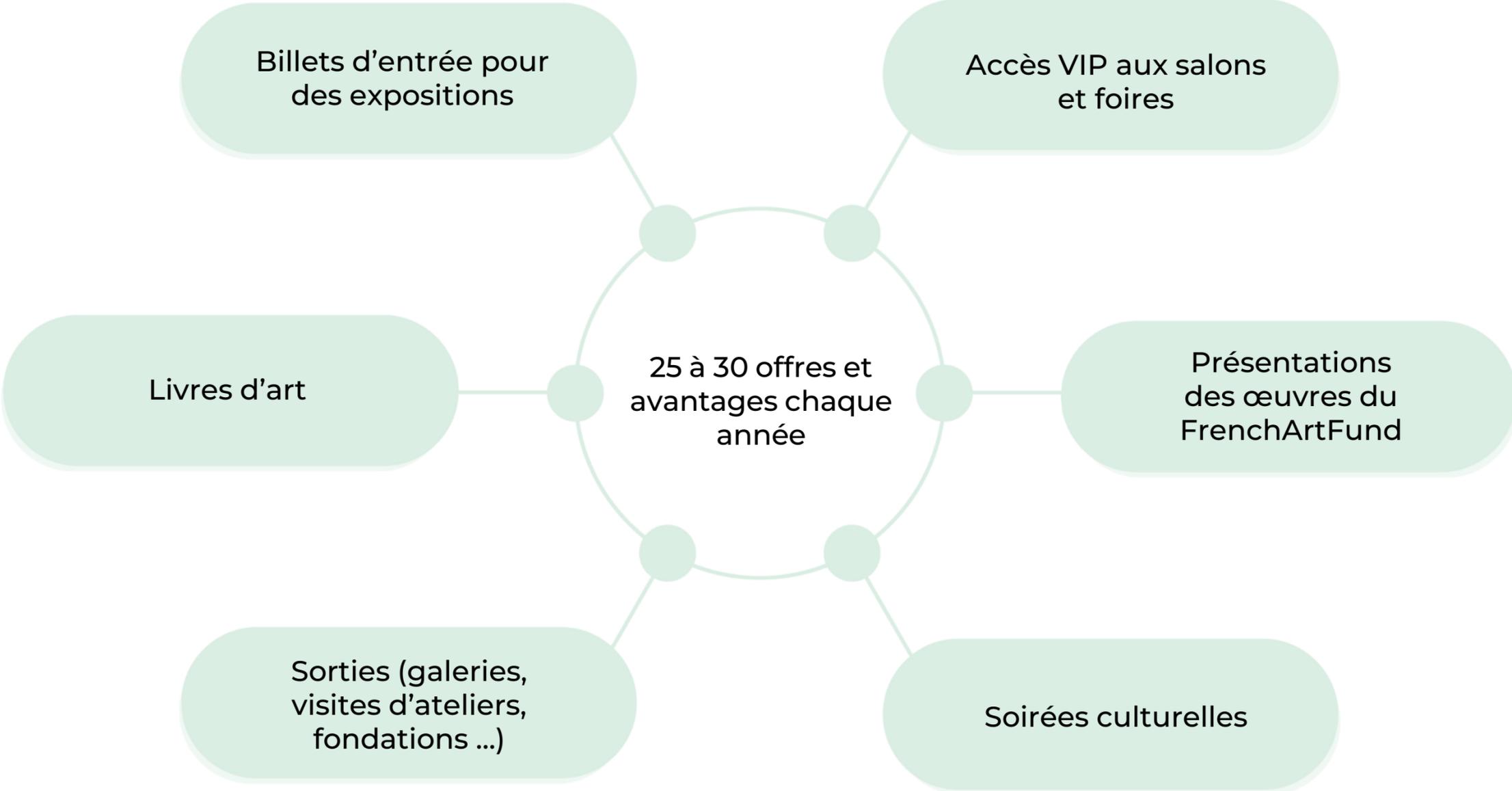
- Rencontres avec des acteurs du monde de l'art (conservateurs, galeristes, artistes...)

---

- Evénements et sorties organisés avec nos partenaires privilégiés



LE DIVIDENDE  
CULTUREL DU  
FRENCH**art**FUND



ÉQUIPE  
COMMERCIALE  
ET MARKETING



Olivier Bourdelas

01 42 99 34 63 - 06 28 04 24 41 - [obourdelas@inocapgestion.com](mailto:obourdelas@inocapgestion.com)



Julien Quéré

01 42 99 34 64 - 06 71 93 61 66 - [jquere@inocapgestion.com](mailto:jquere@inocapgestion.com)



Aimée Faül

01 42 99 34 61 - 06 80 63 24 00 - [afaul@inocapgestion.com](mailto:afaul@inocapgestion.com)

## CARACTÉRISTIQUES DU FRENCH**art**FUND

- Code ISIN : FR001400NHF6
- Catégorie : Fonds Professionnel Spécialisé
- Durée de vie maximale : 9 ans (possibilité de prorogation d'une fois un an incluse)
- Période de commercialisation : Souscriptions ouvertes à partir du 02/02/2024
- Clôture de la période de commercialisation : 30/06/2024 avec extension au 30/09 et 31/12
- Frais de gestion : 3 % TTC
- Souscription minimale : 100 000 €
- Valorisation : Semestrielle
- Rachat : Pas de possibilité de rachat anticipé
- Commission de surperformance : 20 % au-delà d'une performance de 7 % annuelle nette de frais sur la durée de vie du Fonds. Ces frais sont prélevés une fois à la dissolution finale du Fonds.

# AVERTISSEMENTS

- Ce document promotionnel a été préparé par INOCAP Gestion et a pour objet unique de présenter les caractéristiques du Fonds professionnel spécialisé FRENCHARTFUND.
- Il s'agit d'un Fonds non agréé par l'AMF pouvant adopter des règles d'investissement dérogatoires aux Fonds agréés.
- Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et est présenté à titre d'information uniquement. Il ne constitue en aucun cas une recommandation d'investissement. Ce document n'a pas été préparé en tenant compte des objectifs d'investissement, de la situation financière et des besoins d'un investisseur en particulier.
- En conséquence INOCAP Gestion ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ce document. Le Fonds présenté est de droit français et autorisé à la commercialisation en France.
- Il appartient au souscripteur de s'assurer que la réglementation qui lui est applicable, en fonction de son statut et de son pays de résidence, ne lui interdit pas de souscrire le produit décrit dans ce document. L'accès au produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.
- Il ne peut être donné aucune assurance que le produit présenté atteindra ses objectifs. L'investissement dans un FPS comporte des risques et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.
- Il est recommandé à l'investisseur de s'informer préalablement de l'adéquation de l'investissement envisagé en fonction des objectifs recherchés et du degré de risques qu'il accepte de prendre. Son argent sera principalement investi dans des actifs non cotés sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments pourront être soumis aux mouvements et aléas des marchés.
- La souscription ou l'acquisition, la cession ou le transfert des parts du Fonds, directement ou par personne interposée, sont réservés aux investisseurs mentionnés à l'article 423-27 du règlement général de l'AMF. Les investisseurs autorisés sont précisés dans le prospectus du Fonds.
- Avant toute décision d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance du DIC PRIIPS, du prospectus et de l'ensemble de la documentation juridique du Fonds qui lui sera remis gratuitement par INOCAP Gestion.

Document réservé exclusivement aux professionnels – Ne pas diffuser  
Le souscripteur doit se référer au DICl et au prospectus préalablement à toute souscription

# **INOCAP**Gestion

19 rue de Prony - 75017 Paris  
Tél : + 33(0)1 42 99 34 60  
[www.inocapgestion.com](http://www.inocapgestion.com)